



**Groupement Ressources  
Service des affaires financières,  
juridiques et commande publique**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MERCREDI 31 JANVIER 2024**

Les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 19 janvier 2024, se sont réunis dans les locaux de la direction, le mercredi 31 janvier 2024 à 9h00, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président.

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs, Hélène Baptiste, Laëtitia Bourjat (en visio), Sylvie Dubois (en visio), Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Matthieu Salel (en visio), Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Colonel Vincent Honoré Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Lieutenant Sébastien Contesse, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron (en visio), M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Lieutenant Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure

➤ **Autres membres de droit :**

Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Marc-Antoine Quenette, Julie Sicoit-Iliozer, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Capitaine Jérôme Ployon

➤ **Autres membres de droit :**

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Procurations :**

M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido  
M. Jean-Paul Vallon à M. Marc-Antoine Quenette

**Secrétaire de séance : madame Hélène Baptiste**

Le président procède à l'appel puis s'assure du quorum pour cette séance.

Le président invite les élus présents lors du conseil d'administration du 13 décembre 2023 à formuler leurs éventuelles observations, puis à approuver le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Hélène Baptiste est désignée secrétaire de séance pour ce conseil d'administration.

### **I. Débat d'orientation budgétaire – exercice 2024 (Délibération n° 2024-04)**

Le président présente le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024. Il présente ensuite, les investissements à réaliser en 2024 dans les différents domaines (véhicules, bâtiments, recrutements...(annexe 1)).

Le président invite ses collègues à formuler leurs observations.

Madame Françoise Gonnet-Tabardel souhaite savoir si des travaux d'agrandissement (vestiaires) de la caserne Sud Vallée du Rhône d'Ardèche sont prévus au budget 2024, car il ne lui semble pas l'avoir vu dans le rapport.

Le président lui répond que cette caserne n'est pas évolutive et qu'avant tous travaux, il sera nécessaire de réaliser des études notamment des études de charges (l'agrandissement ne pouvant se réaliser que sur pilotis).

Il précise que ces études sont prévues en 2024 pour une réalisation des travaux en 2025.

Il ajoute qu'en cas de nécessité et dans l'attente de ces travaux d'agrandissement (coût estimé des travaux : 200 000€), des « algeco » pourraient être installés.

Monsieur Michel Villemagne intervient sur le financement des emprunts.

Il a bien pris connaissance du montant des dépenses d'investissement liées au remboursement de la dette mais souhaiterait connaître le montant des recettes d'investissement liées aux emprunts.

Le président répond que le besoin de financement est de deux millions d'euros, comme indiqué dans le rapport.

Il ajoute que 2024 sera la première année de désendettement du SDIS (fin des emprunts d'équilibre) et que désormais les emprunts seront des emprunts de projet d'une durée égale à leur amortissement.

Le lieutenant Jean Jaussaud revient sur la création des trois postes de SPPNO.

Même s'il s'en réjouit, il rappelle que le recrutement n'est pas aussi important que prévu et que cela se ressent dans les casernes. Il note une certaine frilosité à créer des postes avec l'objectif de 200 SPP annoncé.

Le président rappelle que la création de 200 postes de SPP est prévue sur la durée totale de son mandat et que le recrutement va donc se poursuivre à l'avenir. De plus, il rappelle que trois SPP sont recrutés systématiquement chaque année.

Le lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Jean Jaussaud répond que la création systématique de trois postes par an est déjà bien mais que cela n'est pas suffisant pour répondre aux objectifs du SDACR.

Le président rappelle qu'il est le premier président à recruter 3 SPP par an et indique que le conseil départemental de l'Ardèche est lui aussi concerné par des problématiques budgétaires et qu'il ne peut donc pas abonder « toujours plus », le budget du SDIS.

Il est désormais primordial de travailler sur une nouvelle architecture de financement des SDIS. Car les départements et les communes ont des moyens contraints.

Il rappelle que pour cela, chacun doit être acteur à son niveau.

Il revient sur la création des trois postes de SPP et précise que si le budget le permet l'an prochain, le recrutement pourrait se faire sur quatre SPP au lieu de trois. Mais à ce jour, le recrutement ne pourra pas se faire au-delà de trois postes.

Le lieutenant Jean Jaussaud souhaiterait connaître les affectations des deux postes de lieutenant

récemment créés.

Le directeur répond qu'un poste est prévu pour le service préparation et planification opérationnelle (PPO) et le second poste sera affecté aux services techniques et bâtiments.

Pour ce qui concerne les trois postes de caporaux, il indique que ce recrutement achève le plan de recrutement actuel.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires envisagées par le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche pour l'exercice 2024, sur la base du rapport (annexe 2) et de son annexe ci-jointe (annexe 3).

oOo

Le président indique que l'ordre du jour est épuisé et souhaite faire le point sur l'avancée des dossiers importants du SDIS :

- Mesures en faveur du personnel (BP 2024) :
  - Augmentation de +50% de l'indemnité de chef de centre SPV à compter du 01/01/2024 (de 10 indemnités horaires à 15/mois) : + 36 k€ ;
  - Octroi de la prime pouvoir d'achat aux SPP et PATS bénéficiaires : 153 pour + 77 k€.
- Retour de mise à disposition du Lcl Tronville : au 01/03/2024 par non-renouvellement de la convention de mise à disposition à la demande de l'intéressé. Il sera affecté sur un poste de chargé de mission car il n'y a pas de poste de lieutenant-colonel disponible dans l'organigramme.
- Contrôle de la chambre régionale des comptes : le rapport définitif de la CRC sera transmis en septembre/octobre 2024 et sera présenté en CASDIS.
- Mission d'inspection de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises est prévue la première semaine de juin 2024.
- Point d'étape du SDACR : le premier comité stratégique a validé le principe de fonctionnement en communautés de centres. Un projet de définition des périmètres des 13 communautés de centre envisagé a été réalisé et va être présenté aux différents chefs de centre par le groupe de travail n°2 (Lcl Chalancon et Lcl Defudes). Les autres groupes de travail sont alimentés par la réflexion du GT2 et entament leurs réflexions.
- Activité opérationnelle : depuis quelques mois une forte augmentation de l'activité opérationnelle est constatée. Principalement liée au secours à personne, elle nécessite une prise en compte et une analyse afin de pouvoir la contrôler.

Monsieur Matthieu Salel revient sur le cross bi-départemental SDIS07/SDIS26 qui a eu lieu ce week-end à Lablachère et qui a rassemblé plus de 400 coureurs.

Il fait part de la grande motivation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et des signes positifs envoyés. D'ailleurs, il remercie les sapeurs-pompiers qui se mobilisent pour former ces JSP.

Le président remercie plus particulièrement les sapeurs-pompiers présents dans la salle à savoir, le lieutenant Sébastien Contesse, le lieutenant Jean Jaussaud et le lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien pour l'organisation de ce bel évènement. Il se réjouit également de la bonne dynamique des JSP.

Le président indique que de nouvelles écoles de JSP devraient être créées à l'avenir.

En effet, l'effectif des JSP est légèrement en hausse en 2023 puisqu'il y a eu plus de recrutements que de départs.

Mme Sandrine Genest se réjouit de l'investissement des JSP notamment lors des commémorations communales car ils s'approprient le territoire.

Monsieur Laurent Ughetto revient sur le contrôle de la chambre régionale des comptes (CRC). Il demande si celle-ci peut proposer de nouvelles pistes de financement des SDIS.

Le président répond que la CRC a pour but de contrôler les finances et la gestion des collectivités et de leurs établissements. Elle peut soumettre des conseils mais uniquement en terme de gestion et non en recherche de financements complémentaires.

Madame la préfète de l'Ardèche remercie l'ensemble des équipes du SDIS 07 pour leur engagement professionnel. Le professionnalisme et la bonne organisation des secours auront permis en 2023, de limiter la surface de forêt incendiée.

Elle aborde le SDACR et se félicite de la qualité des travaux et de la large concertation en cours. Elle rappelle que l'état sera toujours aux côtés du SDIS et ce, en mobilisant toutes les sources financières possibles (Fond vert, DETR...).

Elle précise qu'elle est dans l'attente de sa feuille de route pour 2024-2026 mais que d'ores et déjà il est demandé d'acculturer les populations au feu de forêt. Elle précise qu'elle y apportera une attention toute particulière.

Elle renouvelle ses vœux à l'ensemble des équipes du SDIS et ce, sous les valeurs de l'olympisme pour cette année 2024.

La séance est levée à 10h00.

La secrétaire de séance



Hélène Baptiste

Le président  
Du conseil d'administration,



Pierre Maisonnat